Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603024-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
23 février 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
23 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	14
PROCURATIONS	0
VOTANTS	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Arnaud MEUNIER, Bernard BROUDER, adjoints, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Nolwenn MARTIN, Madame Florence TOUSSAINT Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Madame Brunette Bénédicte BALTUS

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge LECOEUR

N° 2026-03-024

Nouveau lotissement – Voirie définitive : attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du projet d'aménagement du nouveau lotissement, l'entreprise Bidault avait été déclarée attributaire pour la réalisation de la voirie pour les 3 tranches. Compte tenu de la difficulté qu'il y a eu à commercialiser les lots de la première tranche, ce qui a occasionné un délai important pour la réalisation de ces travaux. L'entreprise Bidault, en date du 17 septembre 2025, a fait la demande de ne pas exécuter ce marché, car ce marché doit être considéré comme forclos.

Une consultation des entreprises a été lancé par QUARTA.
Quarta a procédé à l'analyse des offres.

COMMUNE DE BELLE - ISLE - EN - TERRE SAVHEOL			
DQE			
RANG	ENTREPRISES	MONTANT HT	
1er	EUROVIA	46 874,50 €	
2nd	BIDAULT	47 217,00 €	
3e	COLAS	49 037,00 €	
4e	PAILLARDON	53 335,00 €	

La commission des travaux réunie le 10 février 2026 a étudié l'analyse des offres établie par QUARTA et propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260305-202603024-DE

Monsieur le Maire propose de

- D'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour le montant de 46 874.50 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- D'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour le montant de 46 874.50 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Serge LECOEUR

Le Maire,

François LE MARREC